



Beziers le 01-04-2022

BAREME HONORAIRES
AGENCE PHILIPPE CONGNARD
14 Avenue Jean MOULIN 34 500 BEZIERS

PRIX DE MISE EN VENTE

**FORFAITS HONORAIRES
CORRESPONDANTS**

0 €	à	49 999 €	:	FORFAIT	4 000 € Maximum
50 000 €	à	99 999 €	:		8 % Maximum
100 000 €	à	199 999 €	:		7 % Maximum
200 000 €	à	Plus €	:		6 % Maximum
Garage				FORFAIT	3 000 € Maximum

Nous informons notre aimable clientèle que pour chaque annonce proposée en vitrine et sur internet les HONORAIRES de L'AGENCE sont à la charge du VENDEUR.

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante www.anmconso.com

Mandat de Recherche : Dans le cadre d'une recherche spécifique et ciblée, l'Agence procédera par un mandat de recherche, elle appliquera le barème ci-dessous.

POUR UN BIEN PROPOSE

**FORFAITS HONORAIRES
CORRESPONDANTS**

0 €	à	49 999 €	:	FORFAIT	4 000 € Maximum
50 000 €	à	99 999 €	:		8 % Maximum
100 000 €	à	199 999 €	:		7 % Maximum
200 000 €	à	Plus €	:		6 % Maximum
Garage				FORFAIT	3 000 € Maximum

LA DIRECTION



Béziers Le 01-04-2022

BAREME HONORAIRES

AGENCE PHILIPPE CONGNARD

14 Avenue Jean MOULIN 34 500 BEZIERS

HONORAIRES AVIS DE VALEUR

Avis de Valeur en transaction et location :

- montant forfaitaire de 120 € TTC sera appliqué.

Si le bien estimé est proposé à la vente ou à la location suite à cet avis de valeur, le montant forfaitaire **sera offert**.

HONORAIRES LOCATION

LOCATION (Honoraires visite, dossier, rédaction du bail , état des lieux)

Appartement ou maison :

A la charge du LOCATAIRE : 6 % TTC (Maximum) du loyer annuel CC

A la charge du BAILLEUR : 6 % TTC (Maximum) du loyer annuel CC

Dans la limite de:

8 €/ m² pour entremise, négociation, constitution du dossier et rédaction du bail + 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

- Locaux commerciaux et professionnels :

12 % HT (Maximum) du 1^{er} loyer annuel charges comprises (partagé par moitié entre le bailleur et le locataire)

GESTION

Pour la gestion nous travaillons avec une agence dont les honoraires sont les suivants :

- Honoraires de gestion : **9 % TTC du loyer hors charges**

- Garantie des loyers impayés : **3 % TTC du loyer charges comprises.**

La gestion comprend :

- la mise en place de la GLI (garantie des loyers impayés)

- le quittancement et l'encaissement des loyers

- les relances en cas d'impayés

- la gestion des travaux si besoin

- traitement des dossiers avec l'assurance en cas d'impayés

- virement des loyers au propriétaire

LA DIRECTION